Objet: Réunion de Lille
Date: Fri, 30 Jan 2004 23:54:08 +0100
De: "Piotr Moszynski" <[illegible]>
A: "CHABANIS Alina" <[illegible]>,
"BUKOWSKI Jedrzej" <[illegible]>
"GRZESIAK Tadeusz" <[illegible]>
"JUSSAC Christophe" [illegible],
"KOPERSKI Mariola" [illegible]
"PANKIEWICZ Jan" [illegible]
"Ks.SZULBORSKI Henryk" <[illegible]>
"WOZNIAK-SAPORTE Anne-Marie" [illegible],
"wozniak anne marie" <[illegible]>,
"Witold HERETYNSKI / ST[illegible]
"[illegible],
<[illegible]
<[illegible]
"[illegible]
<[illegible]

Chères Amies et Chers Amis de la Commission des Statuts,

Comme promis, je vous livre les résultats de la consultation téléphonique effectuée suite aux problèmes qui ont surgi à propos de l'organisation de notre prochaine réunion de travail, prévue à Lille. Les opinions sur ce sujet exprimées par les organisateurs directs de cette réunion (qui n'étaient pas présents le 11 janvier dernier à Nancy) divergeant de manière extrême de celles exprimées par plusieurs membres de la Commission qui y étaient présents, nous nous retrouvons face à une nécessité de prise de décision collective par l'intermédiaire d'un vote de tous les membres de la Commission, étant naturellement tous convaincus que la voix de la majorité sera, comme toujours, respectée par nous tous.

La première question concernait - dans le cas de personnes présentes jusqu'à la fin de la réunion de Nancy - la confirmation ou la contestation de la demande de la Commission d'organiser une réunion de deux jours, le 7 et le 8 février 2004 à Lille; dans le cas de personnes qui y étaient absentes - l'appui à cette proposition ou son rejet et le choix de la réunion d'un seul jour.

La deuxième question concernait trois attitudes possibles à adopter par la Commission des Statuts face au refus des actuels organisateurs de la réunion de Lille de l'organiser sur deux jours, le 7 et le 8 février 2004:
1. Accepter de travailler à Lille juste un jour, le 8 février - comme le proposent les organisateurs actuels.
2. Rejeter cette proposition, maintenir les dates convenues à Nancy et transférer toute la réunion à un autre endroit que Lille.
3. Prendre acte de préparatifs effectués déjà par les organisateurs actuels pour la journée du 8 février et de leur refus d'organiser la journée du 7 février - et, en conséquence, se charger elle-même, en tant que la Commission des Statuts, de l'organisation de la journée du 7 février à Lille. Cette solution menerait au résultat souhaité à Nancy: l'organisation d'une réunion de deux jours à Lille, bien que dans une autre configuration organisationnelle que prévu.

La Commission comptant actuellement 43 membres, la majorité est constitué par au moins 22 voix. (***Remarque***: Contrairement aux affirmations contenues dans le compte-rendu de la réunion de Nancy, la démission de J.L. d'Arc n'a pas été "acceptée" ni officiellement remise car elle était adressée à Mme Ewa Teslar qui n'est pas membre de la Commission des Statuts; celle-ci n'a donc pu qu'informer la Commission de l'intention de M. d'Arc de démissionner. Cependant, après réflexion, l'intéressé a finalement décidé de ne pas le faire. Il reste donc membre de la Commission.)
39 membres de la Commission sur 43 se sont exprimés dans le cadre de cette consultation.

En réponse à la première question, 28 membres de la Commission des Statuts ont confirmé la demande de la Commission d'organiser une réunion de deux jours et/ou ont apporté leur appui à cette proposition (A = absent à Nancy, P = présent à Nancy):
C.BARTELA (P)

H.BACKIEL (P)
A.CHABANIS (P)
S.DESMESURE (A)
T.GIEYSZTOR (P)
G.GUITTARD (A)
C.KIEDA (A)
W.KIEDROWSKI (A)
B.KLOSOWICZ (P)
M.KOPERSKI (P)
M.KOWALSKI (P)
S.KUCIEL (A)
J.J.LASJUNIES (A)
S.LEDOCHOWSKI (A)
M.LISOWSKI (A)
P.MOSZYNSKI (P)
E.NOIROT-BOROWSKI (A)
J.L.OLSZEWSKI (A)
D.NOWAKOWSKA (A)
J.PANKIEWICZ (P)
F.ROLEWSKI (A)
A.STELMACH-TARDY
H.SZULBORSKI (P)
J.VAURIOT (P)
J.VIRLOGEUX (A)
D.WOLNIEWICZ (P)
A.M.WOZNIAK-SAPORTE (P)
F. de ZALUSKI (A)

2 membres de la Commission des Statuts, F.AGHAMALIAN-KONIECZNA (P) et H.STYS (P), confirment la proposition de Nancy, mais soutiennent l'idée d'une seule journée à Lille.

6 membres de la Commission des Statuts ont contesté l'existence de la proposition d'une réunion de deux jours et/ou se sont prononcées pour une réunion d'un seul jour à Lille:
V.BORGUS (A)
J.BUKOWSKI (A)
T.GRZESIAK (P, parti vers 15h00)
W.HERETYNSKI (A)
J.C.KOCIOLEK (P)
M.MORAWSKI (A)

1 membre de la Commission des Statuts, A.LUCKA, s'est prononcée en faveur d'une réunion d'un jour, mais à Paris, pas à Lille.

1 membre de la Commission des Statuts, J.L. d'ARC, s'est prononcé en faveur d'une réunion d'un jour à Lille et, quelque temps après, d'une autre réunion d'un jour à Paris.

1 membre de la Commission des Statuts, H.ROGOWSKI, a estimé que la durée de la réunion lui importait peu, à condition de traiter le sujet - les Statuts - et d'éviter les discussions stériles.

En réponse à la deuxième question, 7 membres de la Commission des Statuts ont choisi la solution numéro 1:
F.AGHAMALIAN-KONIECZNA
V.BORGUS
J.BUKOWSKI
W.HERETYNSKI
J.C.KOCIOLEK
M.MORAWSKI
H.STYS

1 membre de la Commission des Statuts, A.LUCKA, s'est prononcée en faveur d'une solution intermédiaire entre les solutions no. 1 et 2: une réunion d'un jour, mais à Paris, pas à Lille.

7 membres de la Commission des Statuts ont choisi la solution numéro 2:
G.GUITTARD
M.KOWALSKI
J.J.LASJUNIES
E.NOIROT-BOROWSKI
J.L.OLSZEWSKI
H.ROGOWSKI

A.STELMACH-TARDY (qui place la solution no.3 en 2ème position)

22 membres de la Commission des Statuts ont choisi la solution numéro 3:
C.BARTELA
H.BACKIEL
A.CHABANIS
S.DESMESURE
T.GIEYSZTOR
C.KIEDA
W.KIEDROWSKI
B.KLOSOWICZ
M.KOPERSKI
S.KUCIEL (qui place la solution no.2 en 2ème position)
S.LEDOCHOWSKI
M.LISOWSKI
P.MOSZYNSKI
D.NOWAKOWSKA
J.PANKIEWICZ
F.ROLEWSKI
H.SZULBORSKI
J.VAURIOT (qui place la solution no.2 en 2ème position)
J.VIRLOGEUX
D.WOLNIEWICZ
A.M.WOZNIAK-SAPORTE
F. de ZALUSKI

1 membre de la Commission des Statuts - J.L. d'ARC - ne s'est pas prononcé sur la deuxième question.

1 membre de la Commission des Statuts - T.GRZESIAK - a répondu à la première question, mais a raccroché son téléphone avant que la deuxième ne puisse lui être posée.

2 membres de la Commission des Statuts - C.JUSSAC et R.WAWRZYNIAK - n'ont pas pu être joints dans le cadre de cette consultation malgré les messages téléphoniques laissés sur leurs répondeurs.
2 membres de la Commission des Statuts - Mme MALIK et M.CMIELEWSKI - n'ont pas pu être joints dans le cadre de cette consultation, faute de leurs coordonnées sur la liste étant en possession de l'animateur national de la Commission.

Tout en regrettant de ne pas pouvoir joindre ces 4 personnes, il faut toutefois observer que - sur le plan purement numérique - leurs réponses ne changeraient pas le résultat général, la majorité étant déjà atteinte aussi bien dans le cas de réponses à la première question qu'à la deuxième.

Ainsi, il est clair que la Commission des Statuts a décidé de se réunir pour deux jours - le 7 et le 8 février 2004 - à Lille. En cas de la confirmation du refus des organisateurs actuels de cette rencontre d'acceuillir la réunion de la Commission pendant ces deux jours, la Commission se réserve le droit de procéder à l'organisation de cette réunion par ses propres moyens, en faisant appel à d'autres organisateurs que ceux qui se sont proposés initialement. Face à la distribution de divers documents concernant une autre rencontre organisée le 8 février 2004 à Lille par plusieurs organisations locales du Nord-Pas de Calais et du Sud-Ouest, la Commission se voit obligée de souligner que toute convocation ou invitation pour cette seule date, annonçant comme thème les "travaux de la Commission Nationale des Statuts" et émise prétendument en son nom ou au nom de certains de ses membres se présentant - dans ce cas précis, abusivement - comme s'ils agissaient en son nom, est nulle et non avenue, n'engageant que les personnes qui l'avaient rédigée. Il est très étonnant et inhabituel dans le contexte d'une vie associative normale de voir quelques membres de la Commission, déclarant officiellement organiser la réunion de la Commission des Statuts, organiser en réalité une toute autre réunion à la même date et au même endroit sans demander l'avis de la Commission en sa totalité, et exposant la Commission au risque du blocage de son travail. Ils est bien entendu que - malgré la confusion créée par ce comportement - tous les membres de la Commission des Statuts sont priés de participer à sa réunion de travail le 7 et le 8 février à Lille. La convocation et l'ordre du jour vont suivre très bientôt.

Il est également bien entendu que toute initiative des organisateurs initialement prévus de la réunion de la Commission des Statuts à Lille visant à se joindre de nouveau aux préparatifs de cette réunion et d'en faciliter le déroulement ne pourra qu'être accueillie très favorablement par l'ensemble de la Commission. Il va sans dire qu'il ne s'agit en aucun cas de vouloir "rejeter", "sanctionner" ou "humilier" qui que ce soit. Le seul souci de la Commission est de rester en accord avec ses propres décisions prises à Clermont-Ferrand et à Nancy et de trouver les moyens de s'assurer de bonnes conditions de son travail à Lille qui lui permettent d'espérer des progrès considérables dans la rédaction du projet des Statuts.

Au nom de la Commission nationale des Statuts,

Piotr Moszynski
Animateur national